

le 31 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DDCT 41** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L. 2511-16 et L. 2511-18 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2015 de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité, dont les conseils d'arrondissement des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, dont la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge est abrogé.